CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EXPORT

L'objet des présentes conditions générales de vente (CGV) de Leblanc Illuminations SAS est de préciser le régime juridique applicable aux produits vendus par Leblanc Illuminations SAS.

Les présentes CGV se substituent à toutes autres conditions générales d'achats ou de tout autre type de nos clients.

En commandant un produit, le client accepte expressément et sans réserve l'application des présentes conditions générales de ventes à la vente du ou des produits considérés.

1. COMMANDES

La commande peut être transmise par tout moyen, choisi à, la discrétion du client, mais devra faire l'objet d'une confirmation écrite transmise par courrier, e-mail ou fax. A défaut de confirmation exprès par Leblanc Illuminations SAS dans les 5 jours ouvrés, la commande est réputée refusée.

2. DÉLAIS DE MISE A DISPOSITION

Les délais de mise à disposition de la marchandise pour enlèvement ne sont donnés qu'à titre purement indicatif. Tout retard, de quelque nature que ce soit, ne saurait donner lieu à une quelconque indemnisation.

3. TRANSFERT DE LA GARDE ET DES RISQUES

Les produits de Leblanc Illuminations SAS sont vendus Ex-Works depuis les entrepôts de ce dernier au sens des Incoterms IWCC 2010. En conséquence, Leblanc Illuminations SAS ne saurait être tenu responsable des éventuels dommages liés au chargement, au transport ou au déchargement des marchandises.

4. PRIX

Tous nos prix s'entendent hors taxes, départ usine. Les prix portés sur nos offres de prix, catalogues/ tarifs ne sont pas contractuels. Ils sont susceptibles de modifications unilatérales en cours d'année en cas de variations importantes des tarifs de nos propres sources d'approvisionnement : matières premières et transport. Toute modification unilatérale de tarif en cours d'année sera documentée et donnera lieu à un délai de prévenance de un mois.

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la confirmation de commande.

5. FRAIS DE PORT

Les produits de Leblanc Illuminations SAS étant vendus EXW, les frais de transport sont intégralement à la charge du client.

Dans le cas où un transport expresse, par quelque moyen que ce soit (terrestre, maritime, aérien…), est envisagé par le client, il pourra être organisé par Leblanc Illuminations SAS mais refacturé intégralement au client.

6. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

6.1 Mode de règlement

a) Personnes morales de droit public, les règlements s'effectuent par règlement administratif dans le cadre de la réglementation en vigueur.

b) Particuliers et personnes morales de droit privé : les particuliers ou les personnes de droit privé devront payer leur commande avant fabrication sur présentation par Leblanc Illuminations SAS d'une facture pro-forma. Aucun escompte de sera due.

c) La première commande d'un client (ou si le client n'a pas commandé depuis plus de 3 ans) devra être réglée avant fabrication sur présentation par Leblanc Illuminations SAS d'une facture pro-forma. Ensuite, et si le client est couvert par notre assurance-crédit, un délai de paiement à 30 jours net date de facture pourra être envisagé après négociation avec notre service commercial export. Nos factures sont payables par virement international aux frais de l'émetteur sur le compte bancaire indiqué en pied de facture.

En cas de dépassement de l'encours autorisé ou de non garantie par notre assurance-crédit, les factures émises au-delà de la limite (à 0 € en cas de non garantie) seront payables avant expédition.

Dans le cas où une échéance ne serait pas réglée à son terme, les livraisons sont immédiatement bloquées, et le règlement du solde du compte majoré d'un intérêt moratoire au taux de 1.5% par mois. Les conditions de règlement seraient suspendues rendant les commandes suivantes payables avant expédition voire avant fabrication si la situation devait se répéter.

6.2 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

6.3 Réclamations qualité et règlement des factures

L'acheteur s'interdit de prendre pour motif une réclamation de quelque nature ou objet que ce soit contre Leblanc Illuminations SAS pour différer le règlement d'une échéance en tout ou partie ou pour apporter une compensation.

7. DESIGN, PROJET ET AMÉLIORATIONS

Sauf accord express et écrit entre Leblanc Illuminations SAS et son client, le design, l'image et le projet (notamment, mais sans se limiter à : la création, la conception, l'artistique, la fabrication) restent la propriété exclusive de Leblanc Illuminations SAS et ne donnent lieu à aucune licence d'utilisation ou reproduction. A ce titre, la reproduction de tout ou partie d'un décor est soumise à l'autorisation écrite de Leblanc Illuminations SAS, et nous nous réservons le droit de modifier les caractéristiques techniques, dimensionnelles, le design et l'image des produits afin d'en améliorer la qualité ou tout autre aspect du produit.

8. FAUTES D'ORTHOGRAPHE ET FABRICATION SPÉCIFIQUE

Toute fabrication personnalisée doit être fournie par écrit et dactylographiée. En cas de faute ou d'erreur dans le design commandé spécifiquement, le client est seul responsable.

9. FABRICATION PERSONNALISÉE

Pour toute fabrication personnalisée, un dessin, une photo ou un modèle identifiable et précisément côté doit nous être fourni pour l'étude du devis et avant mise en fabrication.

10. ANNULATION DE COMMANDE

Les commandes validées et confirmées par Leblanc Illuminations SAS sont réputées non-annulables. Dans le cas où le client souhaiterait annuler une commande, le client serait redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire équivalente à 100 % du montant de la commande.

11. SÉCURITÉ

Tous nos produits sont conformes à la nouvelle directive basse tension 2006/95/EC. Pour des raisons de sécurité, il est indispensable d'installer tous nos produits dans les conditions édictées par la norme UTE 17.202 (distance à respecter, accessibilité au public, etc.). Il est impératif aussi que toute installation soit réalisée par des personnes habilitées (professionnels de l'installation).

12. FIN DE VIE DES PRODUITS

Les produits soumis à cette éco-contribution arrivant en fin de vie doivent être confiés à un centre agréé. Pour tous les autres, soit le client final prend la responsabilité de sa destruction et s'assure de son recyclage, dans ce cas Leblanc Illuminations SAS est dégagé de sa responsabilité de producteur, sinon le produit peut être retourné aux frais du client chez Leblanc Illuminations SAS, qui s'occupera de son recyclage.

13. GARANTIE SUR LE MATÉRIEL

La garantie est de deux ans pour les produits neufs ou d'occasion.
Dans le cas où les pannes sont de petite envergure et le client capable de procéder sur place à la réparation, des pièces détachées pourront être envoyées à titre gracieux au client (dans la limite de 3 % (trois pour cent) de la valeur neuve du produit). Une autorisation écrite de Leblanc Illuminations SAS de procéder aux réparations devra être fournie pour ne pas entrainer la déchéance de garantie.

14. LIMITE DE RESPONSABILITÉ :

Leblanc Illuminations SAS ne saurait être tenu responsable de tout avarie, accident ou détérioration des produits dans le cas où :

• De non-respect des normes d'installation et d'utilisation du matériel.

• Des fournitures autres que celles prévues pour un fonctionnement correct ont été utilisées.

• Des modifications ont été apportées au matériel soit par le client lui-même, soit par des techniciens non agréés sans autorisation écrite de Leblanc Illuminations SAS.

15. LIMITES DE GARANTIE

En cas de non-respect des mesures d'installation et d'utilisation, la garantie des produits est exclue.

En aucun cas, Leblanc Illuminations SAS ne sera tenu responsable de l'installation de ses produits.

La garantie de Leblanc Illuminations SAS ne couvre pas les dégâts et les pannes (directs ou indirects) occasionnés par l'utilisation de machines, outils ou accessoires extérieurs interférant avec les produits vendus.

La garantie se limite dans tous les cas à la réparation ou au remplacement des produits (hors installation et frais accessoires).

16. RETOURS DE MARCHANDISES

Nous pouvons, sous certaines réserves, accepter le retour de marchandises qui ne correspondraient pas exactement au bon de commande, en quantité ou qualité. De tels retours sont soumis aux conditions expresses ci-après :

• La demande de retour doit être formulée au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant la réception des marchandises par l'acheteur (le bordereau de transport faisant foi).

• La demande de retour doit être formulée par l'acheteur à Leblanc Illuminations SAS, par le biais d'un accord écrit entre les deux parties.

• En cas d'accord de Leblanc Illuminations SAS, le retour se fera aux frais du client.

• Tout retour sans autorisation sera refusé.

• La marchandise en question doit être rigoureusement standard, à l'exclusion de toute marchandise fabriquée spécialement pour l'acheteur.

17. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Toutes les ventes sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert de la propriété des marchandises vendues est conditionné au paiement intégral du prix.

18. JURIDICTION ET LOI APPLICABLE

La loi applicable est dans tous les cas la loi de la République française, nonobstant tout conflit de loi ou de juridiction.

En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Le Mans est compétent pour rendre un jugement.

19. RGPD

Leblanc illuminations, en sa qualité de responsable du traitement, collecte vos données à caractère personnel à des fins de gestion de suivi commercial, de facturation et publicitaire pour une durée déterminée. Conformément au RGPD du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. Vous pouvez également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de vos données. Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en écrivant à Leblanc illuminations 6-8 rue Michaël Faraday 72027 Le Mans Cedex 2 ou par mail à dpo@leblanc-illuminations.com et en signant une photocopie de votre pièce d'identité.

SAS au capital de 7 938 000 euros - SIRET 482 323 649 000 20 - APE 2740Z - RCS 482 323 649 - FR 37 482 323 649

CGV 03.2026

Leblanc illuminations | 6-8 rue Michaël Faraday | 72027 Le Mans Cedex 2 | France
international@leblanc-illuminations.com